

BULLETIN MENSUEL

DE L' A. D. I. R.



Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS-7^e - INV. 34-14

ASSEMBLEE GENERALE

du 14 Mars 1964

Cest le samedi 14 mars 1964 à 15 heures, que l'Assemblée générale annuelle de l'A.D.I.R. s'est déroulée, au Musée social, salle Paul-Delombre, en présence d'environ 200 membres.

Mme ANTHONIOZ, présidente, ouvre la séance et, comme chaque année, demande à Mme Delmas, présidente fondatrice, de faire l'appel des camarades qui sont mortes au cours de l'année 1963.

L'assistance se recueille pour écouter Mme Delmas nommer : Mmes Blanc de Haute-Savoie, Braun de Strasbourg, Boisnault du Maine-et-Loire, Chabot de Haute-Savoie, Agnès Humbert de Paris, Pinson de Paris, Poujat de Paris et Raffalovich de Paris. Les membres présents se lèvent et observent une minute de silence.

Mme ANTHONIOZ prend ensuite la parole :

Mes chères camarades,

Je tiens tout de suite à remercier Marika et à lui dire combien nous sommes toujours heureuses de la voir parmi nous. Ensuite c'est de tout cœur que je vous souhaite la bienvenue. Nous éprouvons chaque année, la même joie de nous retrouver, hélas chaque année aussi un peu moins nombreuses. Cet appel de nos mortes le prouve. Mais nous sommes heureuses de renouer avec cette bonne camaraderie qui est tout de même le meilleur souvenir de notre captivité. Vous avez vu que cette année nous avons innové et vous recommandez à porter pour quelques heures un triangle : nous nous retrouvons « déportées de la Résistance » avec nos matricules et nos commandos... J'espère que cela nous permettra de nous reconnaître plus facilement. Chaque année un grand nombre d'entre nous étaient désolées de ne pas avoir retrouvé certaines camarades.

Je voudrais aussi dire aux absentes, en particulier à celles qui sont retenues loin de nous pour des raisons de santé, nos regrets de ne pas les voir ici; c'est le cas de nos déléguées, Mmes Eberentz de la sous-section de Périgueux, Mme Javelot de la section des Alpes-Maritimes, Mme Cailliau de Gaulle de la section de

Seine-Maritime, et de nos camarades, Mmes Favier, François (ancienne déléguée des Alpes-Maritimes, résidant maintenant à Beauvais), Hommel, Loustauneau et Perrichon.

D'autres camarades, retenues par diverses raisons, nous ont prié de les excuser de leur absence et nous ont envoyé pour nous toutes un message affectueux : Mmes Auba, Martinache et Coutard (déléguées) et nos camarades, Mmes Cadennes, Chipot, Dide, Guérin, Mella, Prutot, Vernay. A elles et à toutes celles qui voudraient être aujourd'hui parmi nous, j'envoie notre très affectueux salut.

Je me permets tout de suite de vous dire, afin de ne pas l'oublier, que nous avons mis à votre disposition quelques cartes postales pour que vous puissiez adresser des messages aux absentes; cela leur fait un immense plaisir.

J'aimerais aussi avant de commencer cette réunion vous dire que notre nouvelle secrétaire générale ici présente, Jacqueline Souchère, pour nous toutes Jacqueline Richet, puisque c'est sous ce nom que nous l'avons connue au camp, a pris avec beaucoup de courage, avec beaucoup de générosité, le remplacement de notre chère Anne-Marie Boumier. Anne-Marie Boumier, vous l'avez appris par *Voix et Visages*, a dû, pour raison de santé, quitter le secrétariat général de l'A.D.I.R. au milieu de l'année. Elle l'a fait avec regret, le cœur déchiré. Je sais que je suis votre porte-parole en disant tout ce que nous lui devons. Une partie de sa fatigue est le résultat de son dévouement et de son activité au service de l'A.D.I.R. C'est un hommage à toutes ses qualités et à tout son dévouement que je veux prononcer ici en votre nom à toutes. Elle reste, d'ailleurs, dans le conseil d'administration et elle accepte de travailler encore avec le bureau auquel elle apporte le concours de toutes ses connaissances des lois sociales et de toute sa compétence. Jacqueline, qui la remplace a, elle aussi, de grandes qualités que vous avez déjà pu apprécier, puisque certaines déléguées l'ont eue à leur réunion. Je crois

fermement qu'avec le remplacement d'Anne-Marie Boumier par Jacqueline Souchère, l'A.D.I.R. continuera dans la même direction qui est celle que vous avez toujours approuvée. (*Applaudissements.*) Je sais que nous pourrons faire face à tout ce que vous nous demanderez.

Sans doute nos ressources iront-elles en diminuant et nous avons dû restreindre nos dépenses en nous séparant bien à contre-cœur de Mme Engoumé. L'activité du service social n'était pas suffisante pour l'occuper entièrement, mais elle continue à nous apporter son concours. Là aussi, je sais être votre interprète en la remerciant de tout ce qu'elle a fait pour nous. (*Applaudissements.*) Nous ferons désormais davantage appel aux unes et aux autres. Comme par le passé, nos camarades seront visitées, aidées ; car si l'A.D.I.R. a pris en effet « un tournant », cela ne veut pas dire qu'elle sera moins active ni moins vivante. Votre présence ici en est le témoignage. La réunion interrégionale d'octobre dont nous parlerons tout à l'heure, en est aussi le signe, comme ce bulletin que vous lisez attentivement et auquel vous répondez plus que jamais. Jamais notre participation aux manifestations d'anciens combattants n'a été aussi effective. Bref, je crois, mes chères camarades, que nous, anciennes déportées de la Résistance nous avons encore une grande tâche à accomplir.

Elle se dessine dans notre double titre : déportées et résistantes. Nous avons été des résistantes, c'est-à-dire des combattants volontaires. Nous avons choisi délibérément le service de la patrie avec tous ses risques. Nous ne sommes pas avant tout des victimes, même si nous le sommes devenues par la suite; ce n'est pas l'essentiel de ce que nous représentons. C'est pourquoi nous, petite association, ne sommes pas une association revendicatrice. Nous pensons que notre rôle n'est pas là. Certes, nous avons toujours cherché à défendre les droits de nos camarades, mais il nous paraît plus important de témoigner de ce qu'a été notre combat et de continuer à être au service de notre pays.

4P 4616

Ce sera l'occasion, cette année, en ce 20^e anniversaire de la Libération, qui est aussi l'anniversaire de la mobilisation de 1914, de prendre notre part de l'organisation des manifestations prévues, car les déportés de la Résistance qui ont été absents de la Libération doivent collaborer à son anniversaire en souvenir de nos morts. Notre devoir est de le rappeler.

Nous avons aussi un autre témoignage à apporter comme anciennes déportées. Nous avons été témoins des crimes monstrueux des nazis. Est-ce que cela veut dire que nous devons continuer à réclamer la vengeance ? Non, vous savez très bien que ce n'est pas notre vocation. Mais pour nous qui en avons été témoins, qui avons ressenti dans notre cœur, dans notre chair les conséquences de ces crimes, il convient que cela ne soit pas oublié. Nos camarades l'ont dit en répondant à notre enquête, c'est vrai que nous avons un devoir à remplir dans ce sens. Dans le dernier numéro de *Voix et Visages*, une de nos camarades, a évoqué dans l'éditorial, le bouleversement qu'elle a ressenti, 19 ans après, devant la façon dont se déroule le procès de Francfort, et je crois qu'il le faut rappeler : « La façon dont se déroule ce procès est un défi à la réalité des crimes commis. Je me sens bafonée comme mes anciens compagnons de misère... Si nous voulons que les horreurs des camps de concentration ne se renouvellent pas, ce n'est ni par la haine, ni par l'exécution de quelques criminels que nous y parviendrons, mais par une prise de conscience aiguë de la genèse véritable de ces crimes. »... (Applaudissements.)

Je vais maintenant passer la parole à Jacqueline Souchère pour la lecture du rapport moral. Je vous demande, si vous avez des questions à poser sur ce rapport, de bien vouloir vous inscrire auprès de Mme Montel.

Puis Mme ANTHONIOZ donne les grandes lignes de l'ordre du jour.

RAPPORT MORAL (Année 1963)

MES CHÈRES CAMARADES,

C'est avec une certaine émotion que je prends aujourd'hui la parole à la place d'Anne-Marie Boumier, car je pense que tout autant que moi vous la regretterez. Elle a su donner à notre association une vie et un dynamisme en accord avec sa propre personnalité qui est, vous le savez, rayonnante. De tout ce qu'elle a fait pendant son mandat, nous pouvons la remercier chaleureusement ; elle nous a donné beaucoup d'elle-même, trop sans doute, puisqu'elle le paie de l'excès de fatigue qui l'a obligée, à notre grand dam, à résilier ses fonctions de secrétaire générale.

Elle reste heureusement près de nous et je compte toujours sur ses avis et sur son aide, dont j'ai grand besoin. C'est que l'A.D.I.R. après 18 ans, se trouve à une croisée de chemins :

Jusqu'alors, notre activité sociale était prépondérante et comprenait, outre des aides financières, l'étude de dossiers administratifs. Or, ces dossiers connaissent leur aboutissement et, sauf cas exceptionnels, nos adhérentes reçoivent leurs pensions et ont touché leurs indemnités allemandes. Notre tâche se trouve diminuée d'autant, et c'est pourquoi Mme Engoumé n'a plus trouvé sa présence indis-

pensable. C'est avec beaucoup de peine et de regret que nous l'avons vue partir, et je crois que je me ferai l'interprète du sentiment général en lui disant notre reconnaissance pour son dévouement intelligent et efficace, en la remerciant du fond du cœur de nous avoir consacré huit années, en la remerciant aussi de garder encore avec nous un contact hebdomadaire et de nous aider de ses conseils techniques. En effet, malgré cette diminution du nombre de nos dossiers, nous avons, durant ces 12 mois, examiné 7 dossiers de réforme, effectué 162 démarches au Centre de la rue de Bercy, 69 dans d'autres administrations. Nous avons reçu 376 personnes à notre permanence, enregistré 543 lettres ; nous en avons envoyé 609 et nous avons fait 87 visites à l'hôpital et 40 à domicile, car nous avons essayé de rendre aux malades, surtout à celles qui n'ont pas de famille ou qui sont hospitalisées loin des leurs, les visites que notre amitié leur doit.

Plusieurs des nôtres, et surtout notre cher Mlle Messéan, ont à Paris, avec leur bonne grâce habituelle, accompli ce rôle fraternel et nous leur disons un grand merci ainsi qu'aux déléguées qui, en province, se sont chargées de la même amicale mission.

Dons et Prêts

En outre, il a été distribué sous forme de dons et de prêts plus de 30.000 francs.

Les dons ont concerné celles de nos camarades dont la santé rend, malgré la pension de réforme, la situation très précaire, des charges familiales ou des ennuis imprévus venant s'ajouter à leurs soucis quotidiens.

Ils ont pris des formes diverses, suivant la date et les circonstances. C'est ainsi que l'hiver nous avons envoyé pour près de 2.000 francs de dons de chauffage répartis sur 15 foyers, que cet été nous avons pour 2.814 francs aidé à partir en vacances 18 enfants ayant, soit une mère seule, soit des parents désargentés, que pour Noël nous avons fait profiter 11 enfants, 3 personnes âgées et 1 malade de dons dépassant 1.500 francs au total. Nous envoyons à 4 de nos amies d'un certain âge des mensualités qui en tout s'élèvent à 3.195 francs, afin qu'elles équilibreront un budget très réduit : il s'agit en général d'internées à pension modique ou d'ascendantes.

Enfin, 6 femmes seules sans enfants et 6 chargées de famille ont pu être dépannées grâce à l'aide monétaire immédiate et 8 malades ont reçu l'appoint nécessaire pour faire face à des frais inattendus.

Quant aux prêts, ils ont surtout servi à pallier les difficultés de logement : 5 sur 12, en effet, ont été utilisés pour l'acquisition, l'aménagement ou les réparations d'une maison ou d'un appartement, les autres ont permis d'attendre des pensions en retard ou de faire face à des situations imprévues et trop souvent pénibles.

Vous voyez que restreindre notre activité sociale n'est pas la mettre en sommeil et, sans avoir à la développer, nous serons à même, chacune aidant, de la garder effective.

C'est dans ce but que Mme de Renty nous représente toujours à l'Office National des Anciens Combattants et assiste aux séances des diverses commissions. Des prêts de 1.000 francs peuvent être faits sans intérêts et dans des cas urgents : retard de paiement des pensions, maladie, changement de situation ou de domicile. Pour les anciens combattants et victimes

de guerre, les formalités sont simplifiées au maximum.

Jamais encore nous n'avons pu en faire bénéficier nos camarades qui ne remplissaient pas les conditions voulues.

J'ajoute que l'Office continue ses subventions et que nous avons droit cette année à 8.500 francs payables en deux fois. Je sais cette occasion de remercier le Ministre des Anciens Combattants et le Directeur de l'Office National des Anciens Combattants de leur aide matérielle et morale et de la compréhension dont ils font preuve chaque fois que nous nous adressons à eux.

Le Conseil Municipal d'autre part, nous a alloué 6.000 francs, soit 500 francs de plus que les années précédentes et le Conseil Général 1.500, soit 300 francs de plus que les années précédentes, nous les en remercions très chaleureusement.

Tout ceci nous a permis de maintenir notre activité et aussi la générosité de plusieurs de nos camarades qui ont abandonné dans nos mains une part de leurs indemnités et celle des Amis de l'A.D.I.R., tant Français qu'Américains. Malheureusement, ceux-ci ne pouvant plus compter sur les subsides du bal « April in Paris » — qui a été supprimé — risquent, à l'avenir, de réduire leurs largesses.

Mais cette année, nos Amis d'Outre-Atlantique ne nous ont pas apporté uniquement une aide financière. La plus chère d'entre eux, Caroline Ferriday, en venant au mois d'août tenir la permanence de l'A.D.I.R., nous a prouvé, une fois de plus, son attachement. Ce geste et cette fraternelle présence nous ont infiniment touchées et nous lui en sommes très reconnaissantes. (Applaudissements.)

Le cas des "Cobayes"

Les démarches que l'A.D.I.R. a pu faire n'ont pas concerné les seules adhérentes. Vous savez combien Geneviève Anthonioz et Anise Postel-Vinay, plus que toute autre, ont depuis des années défendu les intérêts des cobayes. Eh bien ! leur persévérance reçoit sa récompense : une Commission médicale est nommée pour l'examen des dossiers. Les demandes doivent être déposées au Ministère des Anciens Combattants, 37, rue de Bellechasse, avant le 1^{er} juin. Un certain nombre de points sera attribué à chaque cobaye reconnu, les uns fixes qui leur assureront une indemnité minimum, les autres au prorata du dommage subi.

Le Docteur Haïdi Hautval fait partie de cette Commission. (Le Ministère, sur les 5 noms que nous avions proposés en a retenu 3) et elle est prête, dès à présent, à recevoir les camarades concernées au siège de l'A.D.I.R.

Je pense que dans ces efforts, l'appui matériel et moral de nos sections est très réconfortant, je les remercie de nous avoir soutenues et nous espérons l'être davantage encore, car l'entraide est avant tout morale et plus nous communiquerons entre nous, plus s'épanouira cette amitié, notre meilleure raison d'être.

La vie de nos sections

Je n'ai malheureusement pu assister à notre rencontre interrégionale si exceptionnellement organisée à Bordeaux par Mlle Tersa, mais je sais combien elle a été rendue émouvante par les pèlerinages aux hauts-lieux de la Résistance et

joyeuse aussi, grâce aux vins savoureux d'une contrée bénie des dieux. (*Applaudissements.*)

Les réunions que nos déléguées organisent en province et auxquelles les Parisiennes sont si aimablement conviées, répondent de plus en plus, je crois, au besoin de rapprochement que nous pouvons éprouver au fur et à mesure que nos rangs, hélas, s'éclaircissent : nous avons eu en effet à déplorer la mort de 10 de nos camarades, mais nous avons heureusement enregistré 9 adhésions nouvelles.

En outre, le rapport fait dans *Voix et Visages*, permet à celles qui sont retenues loin de ces agapes amicales d'avoir des nouvelles de camarades lointaines mais non oubliées. Nous remercions donc tout particulièrement les déléguées qui ont pris l'initiative de ces réunions et nous leur demandons chaleureusement de les continuer.

Cette année, c'est la section de Haute-Savoie qui, en octobre, veut bien nous accueillir pour notre rencontre interrégionale et Mme Vaillot, sa déléguée, propose un programme qu'elle vous exposera elle-même tout à l'heure. Si cette date a été retenue, c'est que l'automne est particulièrement beau dans les environs d'Annecy et qu'elle s'accorde mieux avec les possibilités hôtelières.

A Paris, boulevard Saint-Germain, animés par notre si accueillante Marguerite Billard et la très serviable Cécile Deschamps, les lundis de l'A.D.I.R. sont toujours aussi courus. Nos adhérentes provinciales savent qu'elles retrouvent là, outre les Parisiennes, des amies d'autres régions, voire même des amies étrangères. Cette année, nous avons eu la joie d'accueillir une Polonaise, une Hongroise et Caroline Ferriday. C'est Marguerite Billard qui, avec la Section Parisienne, a transformé son rituel arbre de Noël en une représentation de Variétés destinée aux grands et aux petits.

Le Cercle de l'A.D.I.R. et Gabrielle Férieres, son initiatrice, ont organisé comme chaque année une « Galette des Rois » fort appréciée. La bibliothèque de Madeleine Lansac n'a jamais manqué de clients et elle souhaite je crois, avoir beaucoup de rentrées pour renouveler son stock de livres.

Notre rôle à l'extérieur...

Cette activité intérieure ne doit pas faire oublier le rôle représentatif auquel nous voulons notre rôle d'association d'anciens combattants. Nous avons d'ailleurs apporté notre participation financière à des manifestations organisées par d'autres associations.

Aux cérémonies nationales, voire même internationales, l'A.D.I.R. est toujours présente.

Dès le lendemain de notre Assemblée générale de 1963, des camarades parlant couramment l'anglais ont été accueillir les Japonais participant à la marche symbolique de la Paix : Hiroshima-Auschwitz. Un petit groupe de rapatriés par la Suède sont allés, lors de son passage à Paris, porter à la Reine un message de reconnaissance. Mlle Boumier et Mme Payen ont assisté à la très émouvante cérémonie de Chartres à l'occasion de l'inhumation définitive du corps de l'abbé Stock et nous étions nombreuses aux cérémonies bouleversantes qui ont commémoré le 20^e anniversaire du Ghetto de Varsovie. Catherine Goetschel avait assisté à l'U.N.E.S.C.O. aux journées contre le racisme et Mme Payen, aux côtés de Mme Strohl a

porté notre drapeau au pèlerinage du Struthof. C'est d'ailleurs toujours elle qui, avec Mme Chenu, accomplit ce pieux devoir à Notre-Dame, au Mont-Valérien, à l'Arc de Triomphe, lors des manifestations qui, chaque année, nous réunissent autour des mêmes souvenirs ; nous avons la joie, aujourd'hui, de la féliciter du diplôme que lui valent 10 ans de fidélité à ce devoir bien souvent pénible. (*Applaudissements.*)

Cette année, ces manifestations revêtent un éclat particulier, puisqu'elles se feront dans le cadre des deux anniversaires et, commencées le 10 février, par une cérémonie à l'Arc de Triomphe commémorant le départ de Romainville pour Auschwitz, elles se dérouleront du 6 juin au 22 novembre.

Vous en aurez d'ailleurs le détail dans *Voix et Visages* qui, sous la direction éclairée de Jacqueline Rameil et grâce à la collaboration efficace de Denise Vernay, reste notre meilleur trait d'union. (*Applaudissements.*)

Vous avez pu ainsi, au cours de nos cinq numéros, être informées non seulement de la vie intérieure de l'A.D.I.R., de l'activité des Sections et des décrets qui nous concernent, des livres ou des films qui nous touchent plus particulièrement, des événements qui, tel le procès de Francfort, nous bouleversent plus intensément que les autres, mais aussi des réalisations dues à l'effort de nos camarades dans le domaine social. Cette rubrique des « anciennes déportées à l'œuvre » nous a amenées à considérer le rôle qui peut nous être encore dévolu et nous vous avons demandé votre avis et votre collaboration.

En effet, si les perspectives financières ne permettent pas d'élargir certaines activités, il en est d'autres qui ne dépendent que de notre bon vouloir.

...et envers la jeunesse

Depuis notre retour, le temps d'une génération s'est écoulé et nous pouvons nous poser la question de savoir si notre rôle moral est terminé ou si ce rôle existe encore, quel il est ? Devant la jeunesse qui monte, avons-nous une responsabilité et comment l'assumer ?

Au moment où le monde change de cycle, comment concilier le passé et l'avenir, perpétuer le souvenir du sacrifice librement consenti, transmettre le respect des valeurs intangibles qui en furent l'origine et aborder une ère nouvelle.

Cette question, vous vous l'êtes sans doute posée ; quand nous l'avons soulevée dans notre bulletin, nous avons reçu des réponses dont Marijo Chombart de Lauwe a fait une synthèse et elle projette une table ronde qui nous permettra de mettre en lumière les données du problème et d'envisager une option.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seules dans le milieu de la Résistance à nous en préoccuper : le Réseau du Souvenir, dans son Assemblée générale à laquelle assistait un représentant de l'Education nationale, a insisté auprès de lui pour que soit mieux enseignée l'histoire des 25 dernières années et M. François nous a assurées qu'une commission se chargeait de faire le nécessaire et d'enseigner les enseignants qui maintenant sont souvent trop jeunes pour avoir connu nos heures épiques.

D'autre part, si le prix de la Résistance n'a pas été décerné l'an dernier, faute de concours, il le sera sûrement en 1964. A

ce sujet d'ailleurs, l'A.D.I.R. qui ne faisait pas partie du Jury, à Paris tout au moins, y sera dorénavant représentée par notre Présidente.

Nous avons aussi été sollicitées par l'Amicale de Ravensbrück d'écrire avec elle un livre sur le camp. Hélène Renal, puis Marijo Chombart de Lauwe s'étaient chargées de réunir les éléments d'une enquête groupant les témoignages des camarades.

Ce livre serait rédigé par plusieurs d'entre nous, chacune prenant la responsabilité d'un chapitre dans lequel une synthèse serait faite à partir de témoignages recueillis. L'ensemble, bien entendu, paraîtrait sans nom d'auteur.

Ce travail que nous venons de commencer, grâce à la bonne volonté de celles qui ont le grand mérite d'apporter leur concours malgré des occupations multiples, a pour but de rappeler à certains un passé encore proche et aux autres, je parle des jeunes, de leur apprendre ce qu'a été la Résistance et d'en maintenir l'esprit.

Voilà donc, mes Chères Camarades, ce que nous avons fait depuis un an et ce que nous espérons faire avec votre aide et votre assentiment. Mais cela n'a été possible et ne sera possible que grâce au dévouement, à l'esprit d'organisation, au sens social et à la bonne humeur de Mme Montel et de Mlle Messein, à qui Mme Jahan apporte un si précieux concours et je ne saurai assez chaleureusement les remercier de leur amicale collaboration et je pense que vous joindrez vos remerciements aux miens. (*Applaudissements.*)

Mme ANTHONIOZ félicite Mme Souchère et la remercie de son rapport si intéressant et si vivant, puis elle passe la parole à Mme Charpentier pour la lecture du rapport financier, en demandant également à celles qui auront des questions à poser sur ce rapport de s'inscrire.

RAPPORT FINANCIER

(Année 1963)

DÉPENSES

Elles se sont élevées à 94.746,63 francs, c'est-à-dire qu'elles ont été inférieures de 12.200 francs à celles de l'année 1962.

L'aide sociale : de 30.203,20 francs se répartit ainsi :

Dons 13.063,20 francs

Prêts 17.140,00 francs

Notre « aide sociale » par suite du paiement des indemnités allemandes a été moins importante qu'en 1962. Nous constatons, que, comme l'année dernière, nous avons davantage « prêté » que nous avons « donné ».

Les frais généraux se montent à 10.854,34 francs.

Il faut signaler la compression des frais de bureau (téléphone, poste, papeterie, déplacements, etc.) et l'augmentation des frais de participation (abonnements, cotisations à d'autres associations, couronnes, qui constituent les « dépenses diverses »).

L'ensemble de nos frais généraux reste constant.

Bulletin : les frais d'impression du bulletin se sont élevés à 9.507,31 francs, comme en 1962.

Traitements et charges sociales : leur montant 40.243,48 francs est en légère hausse par suite des réajustements de salaires. Vous savez que le poste de Secrétaire sociale a été supprimé au cours du 4^e trimestre 1963.

Avances diverses : 3.405,00 francs qui correspondent à des achats de livres, décos, frais d'hôtel à l'occasion du voyage de Bordeaux, etc. et qui se retrouvent dans les « remboursements divers ».

Ajoutons l'achat obligatoire de 532,50 francs de valeurs pour le Fonds de Réserve.

RECETTES

Elles se sont élevées au total à 122.453,08 francs, y compris le report du solde 1962, soit : 24.153,40 francs.

Les cotisations : 4.765 francs, ce qui veut dire que seulement 955 camarades se sont acquittées de ce devoir élémentaire, soit 178 de moins que l'an dernier. Sur 1.800 adhérentes répertoriées, c'est peu.

La qualité, certes, supplée la quantité, puisqu'un très grand nombre de cotisantes versent plus que les 5 francs obligatoires. J'insiste une fois de plus sur l'importance du recouvrement des cotisations, car les pouvoirs publics en tiennent compte pour les subventions.

Les dons sont de 54.105,20 francs.

Les Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique ont envoyé 24.500 francs. En fait, il faudrait retirer 5.000 francs qui étaient de l'année dernière, mais que nous avons touché en janvier 1963 par suite d'un retard bancaire.

Les Amis de l'A.D.I.R. de France nous ont donné 15.700 francs, effort particulièrement important.

Le Fonds de Solidarité que nous avons créé l'an dernier, nous a rapporté 12.540,20 francs. Il est alimenté, d'une part par les suppléments des cotisations, et d'autre part, par des dons plus importants que des camarades nous ont faits, à l'occasion, entre autres, du versement des indemnités allemandes.

Nous constatons avec plaisir que ce mouvement d'entraide fraternelle déjà signalé l'année dernière, s'est développé.

Les subventions se sont élevées à 11.500 francs.

L'Office National des Anciens Combattants nous a versé un acompte de 4.000 francs, le solde (4.500 francs) nous a été versé récemment.

Le Conseil Municipal nous a donné 6.000 francs et le Conseil Général : 1.500 francs.

Les Recettes diverses : sont de 10.672,74 francs, se décomposant ainsi :

Les retenues de la Sécurité sociale 1.498,22 F

Les intérêts des valeurs .. 3.646,17 F

Les remboursements divers (avances pour voyages, vente de livres, etc) 5.528,35 F

RECETTES

F

Report solde 1962 24.153,40

4.765 »

Dons :

Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique	24.500 »
Amis de l'A.D.I.R. de France	15.700 »
Dons Fonds de Solidarité	12.540,20
Dons divers	1.365 »
	54.105,20

Subventions :

Office National des Anciens Combat. 1963 (acompte)	4.000 »
Conseil municipal	6.000 »
Conseil général	1.500 »
	11.500 »

Recettes diverses :

Retenues Sécurité sociale	1.498,22
Intérêts valeurs	3.646,17
Remboursements divers	5.528,35
	10.672,74

Remboursements de prêts

17.050 »

TOTAL 122.246,34

Remboursement Emprunt 1956 Fonds de Réserve

206,74

TOTAL 122.453,08

DÉPENSES

F

Aide sociale :

Dons	13.063,20
Prêts	17.140 »
	30.203,20

Frais généraux :

Loyer	500 »
Charges, assurances	879 »
Papeterie, imprimerie	254,30
Frais de poste	1.035,20
Téléphone	866,62
Transports Paris	192,65
Déplacements	93,40
Assemblée générale	963 »
Ristournes aux Sections	2.591,10
Dépenses diverses	3.479,07
	10.854,34

Bulletin 9.507,31

Avances diverses 3.405 »

Traitements et charges sociales 40.243,48

TOTAL 94.214,13

Achat valeurs Fonds de Réserve

532,50

TOTAL 94.746,63

En caisse au 1^{er} janvier 1964 :

Espèces	193,92
Banque	21.596,37
Chèques postaux	5.916,16
	27.706,45

TOTAL 122.453,08

Portefeuille

F

Emprunt national 5 % 1956

10.000 »

Emprunt Pinay 3,50 % 1952-1958

81.470 »

Emprunt Pinay 3,50 % 1952-1958

5.120 »

Charbonnages de France

2.600 »

99.190 »

Les remboursements de prêts : 17.050 francs.

Vous remarquerez que nous avons prêté autant que nous avons été remboursées. Nous prions instamment celles de nos camarades qui sont en retard dans leurs échéances, de se manifester, de nous expliquer, si besoin est, leurs difficultés que nous ne demandons qu'à comprendre, mais de toutes façons, de ne pas laisser sans réponse nos lettres de rappel.

Nous avons eu le plaisir de constater la rentrée de quelques prêts très anciens. Le montant des prêts non remboursés depuis 10 ans, reste stationnaire autour de 40.000 francs.

Dans les recettes, aussi, le remboursement de deux titres de l'Emprunt 5 % 1956 du Fonds de Réserve, soit 206,74 francs.

Notre avoir au 1^{er} janvier 1964 s'établit ainsi :

En portefeuille : 99.190 francs (inchangé). En caisse : 27.706,45 francs.

Nous avons « bouclé » sans puiser dans notre Fonds de Réserve. L'année dernière, je vous le rappelle, nous avions prélevé 27.000 francs.

Nous avons donc encore devant nous, une année de fonctionnement. (*Applaudissements.*)

Mme ANTHONIOZ remercie Mme Charpentier de son rapport qu'elle a su rendre intéressant, malgré tous les chiffres qu'il contient. La situation financière de l'A.D.I.R. n'est pas mauvaise, mais dépend de plus en plus de la solidarité de tous ses membres.

Mme ANTHONIOZ : Je me permets aussi de votre part d'exprimer notre très grande reconnaissance à la Société des Amis de l'A.D.I.R. que ce soit celle d'Amérique ou celle de France et aussi à l'Office national des anciens combattants, au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine. (*Applaudissements.*)

Mme ANTHONIOZ communique ensuite le rapport des commissaires aux comptes : Mmes Billard et Caubrière. Elle les remercie de ce rapport et espère qu'elles voudront bien renouveler leur mandat. Mmes Billard et Caubrière acceptent.

Rapport présenté par Mmes BILLARD et CAUBRIÈRE Commissaires aux Comptes

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné le compte de gestion établi par notre association pour l'année 1963.

Il appartiendra à notre trésorière de vous donner toutes les explications nécessaires sur la nature et l'importance des diverses recettes et dépenses de l'exercice et de vous faire part de ses observations sur les résultats financiers de la gestion.

Nous avons, pour notre part, constaté que les comptes qui vous étaient présentés sont en exacte concordance avec les énonciations des registres et documents comptables tenus par notre association et que la comptabilité est régulièrement tenue et mise à jour.

Les valeurs inscrites à notre actif, disponibilité en caisse, en banque, aux chèques postaux, fonds placés en report, nous ont été justifiés, ainsi que la situation des comptes créditeurs figurant à notre passif.

Les sommes affectées à la dotation statutaire ont été déterminées conformément aux statuts.

Nous avons également constaté que les écritures concernant les dépenses et les recettes de gestion étaient assorties de pièces justificatives et en bonne forme, et que, d'autre part ces dépenses avaient été correctement classées dans les comptes de gestion sous des rubriques correspondant à leur nature véritable.

En définitive, il ressort des vérifications et sondages auxquels nous avons procédé que les comptes qui vous sont soumis ont été établis avec exactitude et sincérité et j'estime que vous pouvez, en toute connaissance de cause les approuver.

Paris, le 9 mars 1964.

Les Commissaires aux comptes :

M. BILLARD et G. CAUBRIÈRE.

Mme ANTHONIOZ demande les noms des personnes qui se sont inscrites pour poser des questions sur les rapports qui viennent de leur être soumis. Aucune inscription n'étant enregistrée, les rapports sont mis aux voix et approuvés à l'unanimité des membres présents.

Pour les victimes d'expériences médicales

Mme ANTHONIOZ demande ensuite quelques secondes d'attention pour écouter Haïdi Hautval qui désirerait parler de l'indemnisation des victimes d'expériences pseudo-médicales. C'est elle, en effet, qui a pris cette charge et si cette question ne concerne peut-être qu'un petit nombre de camarades présentes, elle est susceptible d'intéresser des personnes que l'on connaît.

Haïdi HAUTVAL : J'ai très peu de choses à ajouter. Je voulais simplement dire que nous avons une liste de ces victimes, mais nous manquons de renseignements précis. Nous avons décidé que nous enverrions des convocations personnelles chaque semaine afin d'obtenir des renseignements complémentaires qui permettront de présenter des dossiers bien établis et très clairs, ce qui est essentiel pour une bonne étude du cas présenté. Les convocations seront bientôt envoyées. D'autre part, je serai à la disposition des camarades intéressées, à l'A.D.I.R., le lundi, tous les quinze jours, à 18 heures, à partir du 23 avril. Les convocations seront données pour un jour autre que le lundi afin que le travail soit mieux réparti.

Mme ANTHONIOZ : Je suis heureuse de constater que, dans les mois qui vont venir, cette question qui nous a tant préoccupées, va enfin être réglée.

Mme ANTHONIOZ passe ensuite la parole à Mme Vaillot afin qu'elle expose les grandes lignes de la rencontre interrégionale à Annecy.

Rencontre interrégionale

Mme VAILLOT : J'ai été très heureuse lorsque l'A.D.I.R. m'a appris que la rencontre interrégionale se ferait cette année à Annecy. Je me suis mise immédiatement en rapport avec le délégué des Rescapés des Glières afin d'organiser le pèlerinage aux Glières et que cette journée se passe bien. Les Rescapés des Glières et les Savoyards résistants demandent que cette rencontre se fasse tôt en octobre. Le 3 serait une bonne date, car ce haut lieu est à 1 700 mètres d'altitude et, à cette époque, l'accès peut en devenir rapidement difficile. C'est la première fois, cette année, que la route permettra d'aller jusque-là, et les Résistants de toute la région attendent la venue de l'A.D.I.R. pour inaugurer le monument aux morts des Glières.

Mme ANTHONIOZ remercie Mme Vaillot des démarches qu'elle a déjà faites pour que cette rencontre soit très réussie. (*Applaudissements.*) Elle précise que les détails pratiques pour ce voyage (logement, lieu de rendez-vous) seront donnés dans *Voix et Visages*, puis dans une circulaire adressée à celles qui se seront inscrites. Il conviendrait de s'inscrire avant le 1^{er} juillet. Mlle Tersa pense qu'il serait intéressant d'indiquer rapidement le coût approximatif de ce voyage. Il est difficile de s'inscrire avant de le connaître.

Mme SOUCHÈRE donne quelques indications complémentaires sur la sortie de la Section parisienne dans la région de Blois.

Questions diverses

Mme ANTHONIOZ : Je désirerais vous entretenir de quelques questions diverses qui ne sont pas sans intérêt.

1^o Je souhaiterais que celles de nos camarades qui le peuvent, viennent en aide à l'une de nos camarades, Mme Orlicz. Elle recherche des témoignages de camarades qui l'auraient connue afin d'obtenir une indemnité des Allemands. Dans la lettre qu'elle a écrite à l'A.D.I.R., elle nomme une princesse polonaise, Mme Czartoryjska et une Française connue au camp sous le nom de Marianne. (Marianne est présente à l'Assemblée générale. Elle demande qu'on lui envoie une photographie de Mme Orlicz afin d'être certaine que Mme Orlicz est bien la personne à laquelle elle pense.)

2^o Procès de Francfort : C'est un procès qui est pénible pour beaucoup de nous. Il a tout de même un aspect intéressant, car il marque une évolution du code pénal allemand. En effet, jusqu'en 1955 et même plus tard, le code pénal allemand, ne punissait pas le crime de génocide. Il a fallu l'insistance du Comité International d'Auschwitz pour que le génocide fut puni. C'est un événement important car c'est le premier procès qui a lieu depuis cette modification du code. Evidemment, il se dégage de ce procès une impression pénible car on juge, non plus des grands témoins — si je puis m'exprimer ainsi, puisque d'eux d'entre eux ont déjà été exécutés — mais en quelque sorte des comparses bien qu'il s'agisse de criminels abominables. C'est en tant que complices dans ces crimes de génocide qu'ils sont jugés. Cela nous importe beaucoup à nous déportées.

Anne de SEYNES : Est-ce que le crime de génocide est puni par la législation d'autres nations que la nation allemande.

Mme ANTHONIOZ : Je pense que les pays qui ont adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme l'ont inscrit dans leur législation.

Nécessité d'informer la jeunesse

Louise ALCAN, qui a assisté le 9 mars à une audience du procès des SS d'Auschwitz, en donne quelques aperçus. Le témoignage d'un ancien juge SS, venu enquêter au camp pour une affaire de trafic d'or des SS, apporte des éléments très intéressants. Il souligne les initiatives personnelles des SS dépassant le « règlement » notamment en ce qui concerne les interrogatoires et les punitions.

A l'heure du déjeuner, pris à une table voisine de deux des accusés SS (ils sont en liberté), dentistes qui surveillaient la récupération des dents en or et participaient aux sélections, une conversation avec une jeune Allemande de 25 ans sur le procès a montré tout l'intérêt qu'y porte la jeunesse de la République fédérale allemande pour qui c'est la révélation d'un passé terrible. Cette jeune femme pense que toute l'Allemagne était responsable des crimes commis.

En conclusion, Louise Alcan souligne que ce procès est une occasion d'informer les jeunes et donne l'exemple du Lycée Victor-Hugo à Paris qui va organiser une petite exposition dans sa bibliothèque.

Mme ANTHONIOZ : Je remercie Louise Alcan d'être venue et de nous avoir tenues directement au courant du procès de Francfort. Nous la remercions de ce qu'elle a dit à propos de l'information de la jeunesse. D'ailleurs nous avons l'habitude, chaque année, à l'occasion de la Journée de la Déportation, d'envoyer des livres aux lycées et aux collèges de jeunes filles. Cette année, nous leur adresserons l'admirable petite brochure réalisée par le Réseau du Souvenir sur la Crypte de Notre-Dame. Toutes connaissent ce mémorial. C'est vraiment pour nous un haut-lieu. C'est là que nous pouvons le mieux nous recueillir dans le souvenir de nos mortes, et, demain matin, c'est ce que nous ferons.

Nous nous rassemblerons à 10 h. 30. Je vous signale, en attendant, que la brochure est en vente ici. Germaine Ayle la tient à votre disposition au prix de 2 francs. Une partie de la recette sera consacrée à l'aménagement des salles du haut.

D'ailleurs nous avons assisté nombreuses à l'assemblée générale du Réseau du Souvenir. Le souci de cette association est le même que le nôtre c'est-à-dire de transmettre aux générations qui n'ont pas connu la Résistance, tout ce que nous pouvons.

Concours de la Résistance : Nous jouons un rôle important si nous faisons tout ce qui est possible pour que les enfants participent nombreux à ce concours.

Mme POTIRON : N'y aurait-il pas moyen d'établir une liste de livres qu'on pourrait communiquer aux bibliothèques de lycées.

Mme ANTHONIOZ : Pour que notre action soit efficace, il faut que nous soyons introduites auprès des lycées.

Mme ANTHONIOZ : Je désire aussi vous donner quelques détails sur les cérémonies commémoratives de la mobilisation de 1914 et de la Libération de 1944. Vous en avez lu l'importance dans la presse. (Mme Anthonioz donne la liste

et la date des principales cérémonies prévues.) Je tiens à vous préciser que l'A.D.I.R. sur le plan national fait partie du Comité d'organisation de ces cérémonies.

Dans le cadre de cette organisation, Mme Anthonioz lit la lettre que le secrétaire général du Comité d'Histoire de la 2^e Guerre Mondiale lui a écrite et dans laquelle il demande que les membres de l'A.D.I.R. se mettent en relation avec les délégués départementaux du Comité. Elle transmet cet appel et souhaite que nos déléguées et celles de nos camarades qui le pourront, participent à la préparation des expositions qui auront lieu dans toute la France et qu'elles apportent les souvenirs qu'elles ont pu conserver. C'est une occasion unique, dit-elle, de faire connaître le sens de la Résistance et de la Déportation et d'apprendre à tous ceux qui l'ignorent peut-être encore, et surtout à la jeunesse, l'action de la Résistance et la vie dans les camps nazis.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

576 votantes - 7 bulletins nuls
569 suffrages exprimés

Mmes Billard, Degeorge, Flamencourt, Goetschel et Ferrières sont élues à l'unanimité.

ÉLECTION DU BUREAU

Le Conseil d'Administration dans sa réunion du 13 avril 1964 a renouvelé son Bureau :

Présidente fondatrice : Mme DELMAS.

Présidente : Mme ANTHONIOZ.

Vice-Présidentes : Mmes BOUMIER, COME, FERRIÈRES, GOETSCHEL.

Secrétaire générale : Mme SOUCHÈRE.

Tresorière : Mme CHARPENTIER.

DINER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

« Rhin et Danube », rue Paul-Valéry, a bien voulu une fois encore accueillir nos camarades et c'est autour d'une table bien garnie que se sont réunis 150 de nos amies. L'ambiance était joyeuse et sympathique et nous avons eu « entre la poire et le fromage » une grande joie : notre présidente a demandé le silence (ce n'était pas si facile) et a remis à Mme Payen le diplôme d'honneur de porte-drapeau. Depuis dix ans, notre dévouée camarade accomplit par tous les temps cette mission aux cérémonies officielles et nous étions heureuses de l'applaudir et de la remercier en lui remettant un vase de fleurs, gage de notre reconnaissance.

Et puis les conversations ont repris jusqu'à ce que l'heure nous oblige à nous séparer, avec regret, mais reconfortées par ce revoir toujours émouvant.

J.-R. SOUCHÈRE.

RECHERCHE

Qui a connu Mme Jeanne Chaye, de Lourdes, arrêtée en 1943. A été à la prison de Toulouse, puis déportée à Ravensbrück.

Elle serait décédée à Reckling, peu avant la Libération.

Envoyez renseignements à sa mère : Mme Scheatzle, 10, rue des Chevaliers à Sélestat (Bas-Rhin).

AU MUSÉE DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE



Organisée par des Associations de Déportés, internés, l'Union nationale et familles de disparus, une exposition philatélique et documentaire a été présentée, le 21 mars dernier, à l'Hôtel des Invalides, deux timbres rendant hommage à la Résistance et aux martyrs de la déportation. Le premier, dû au sculpteur Watkin, est la reproduction d'un monument élevé au Luxembourg à la mémoire des étudiants résistants. Des hommes qu'il représente, l'un symbolise le sacrifice, tandis que l'autre, fièrement dressé, exprime la force, la dignité et la volonté de résistance.

Sur le second timbre, le dessinateur Bernard Aldebert a résumé le calvaire de ses camarades par ces trois éléments essentiels : un mirador, des barbelés et deux mains qui s'y agrippent.

Placé sous la présidence de M. Sainteny, Ministre des Anciens Combattants et de M. Marette, Ministre des P.T.T., cette manifestation réunissait un grand nombre de personnalités.

« Le gouvernement, a dit M. Sainteny, a voulu inaugurer par cette exposition le musée consacré à la Deuxième Guerre mondiale et en particulier à la Résistance. Installe en l'Hôtel des Invalides, ayant enfin trouvé dans ce majestueux monument dédié aux gloires militaires de la France, la place qui lui revient, le musée de la Résistance aura donc, pour son inauguration, illustré et glorifié deux des aspects les plus dramatiques de cette épopée : le sursaut d'une élite, celle de la jeunesse française, contre l'oppression ; l'inhumaine expiation infligée par l'oppression à ceux qui avaient commis le crime de vouloir vivre libres, dans un pays libre. »



L'A.D.I.R. était présente

— aux réunions du Jury départemental du concours de la Résistance, 9 janvier et 19 mars 1964;

— à la conférence de presse concernant les cérémonies des deux anniversaires, le 6 février 1964;

— à la cérémonie à l'Arc de Triomphe en présence de M. Segni, président de la République italienne;

— aux réunions du Comité de Liaison;

— aux cérémonies de la Flamme inaugurant les cérémonies des deux anniversaires;

— à l'inauguration du monument aux Morts de Buchenwald;

— à la présentation du film « La Fin de notre Monde »;

— aux obsèques du colonel Yeo Thomas, le 29 février.

IN MEMORIAM

Marguerite CHABOT

En 1943, M. Chabot était receveur des Postes à Brénoz, dans le département de l'Ain, alors que Marguerite était employée dans le même bureau. Tous deux choisirent courageusement le côté de la Résistance.

La poste de Brénoz devint bientôt le centre de renseignements pour les divers organismes de résistance de la région. Dans l'ombre, humblement, mais efficacement, le lien était maintenu, jusqu'au jour où, M. Chabot, dont l'arrestation devint imminente, dut prendre le maquis. Hélas, si lui réussit à échapper aux mains de l'ennemi, son épouse restait à son poste. Elle fut arrêtée le 9 février 1944, avec comme motif d'arrestation : « avoir porté des télogrammes au maquis. »

Et puis, ce fut d'abord Romainville et, peu après, Ravensbrück, avec tout son cortège de cruautés dont les Allemands excellaient et que connaissent bien ceux qui y sont passés.

A son retour, en mai 1945, j'eus le plaisir de l'accueillir au sein de notre groupement A.D.I.R., qu'elle fréquenta assidûment jusqu'à sa mort. Sa douceur et sa gentillesse la faisaient aimer de nous toutes. Elle eut la joie de retrouver indemne sa chère famille, mais ce qui l'était moins, c'était sa santé. Cependant, comme elle avait lutté dans la Résistance, elle lutta alors contre la maladie et arriva à se maintenir jusqu'à l'an passé où un mal implacable la terrassa après de longues souffrances.

La veille de sa mort, comme elle entendait les oiseaux chanter au soleil : « Les oiseaux chantent, dit-elle. C'est le printemps qui va renaître et moi, je vais mourir. » Cette mort elle l'acceptait sans frayeur, en croyant qu'elle était, avec cependant le grand chagrin de laisser les chers siens, auxquels elle était si unie.

Cette grandeur d'âme devant la mort, est bien le suprême témoignage qu'elle avait donné à sa vie. Sa belle conduite dans la Résistance lui a valu son élévation dans l'ordre de la Légion d'honneur au grade de chevalier, ainsi que la Médaille militaire et la Croix de Guerre avec palmes.

Ch. VAILLOT.

Marie - Hélène LEFAUCHEUX

Le 26 février, neuf ans après la mort tragique de son mari, Marie-Hélène Lefaucheu trouvait la mort d'une manière également dramatique dans l'accident du DC-8 Mexico-New York. On sait qu'elle avait activement milité dans la Résistance, ce qui lui avait valu de siéger à l'Assemblée consultative provisoire, puis à l'Assemblée constituante. — Elue au Conseil municipal de Paris, puis au Conseil général de la Seine, elle présida ensuite le Conseil international des Femmes, fut membre de la Délégation française aux Nations unies et représentante de la France à la Commission de la femme.

Dans notre prochain bulletin nous consacrerons un article à son action et à sa mémoire.

ADIEU A FORREST YEO THOMAS

La première fois que je l'ai vu, c'était en février 1943 chez Claire Davinroy. Il avait été parachuté le jour même et dinait de bon appétit en compagnie de Passy et de Brossolette. A notre dernière rencontre, il était dans un fauteuil de malade, parlait avec difficulté, et nous bavardions autour de lui avec une gaieté factice pour lui cacher notre inquiétude et notre tristesse.

Entre ces deux entrevues, que d'aventures ! Il était reparti pour l'Angleterre après avoir constaté que la Résistance existait vraiment et qu'il fallait l'aider davantage. Il avait su faire partager sa conviction à Winston Churchill, non sans avoir eu du mal à force sa porte. Nous avions entendu à la radio que le Lapin blanc était rentré au clapier. Tout allait bien, semblait-il. Et c'est alors que les malheurs se sont abattus. L'arrestation de Pierre Brossolette, le second parachutage de Yeo Thomas, venu pour essayer de sauver son camarade français, notre attente angoissée à la gare Montparnasse, le matin de son arrestation, le voyage inutile à Rennes, le retour à Paris pour apprendre que tout ce que nous redoutions était arrivé, enfin l'annonce, quelques jours plus tard que Brossolette avait été transféré de Rennes à Fresnes. Et la fin de l'espoir.

Après la Libération, nous nous sommes retrouvés à déjeuner chez une amie commune. Il était si mince que, à contre-jour, dans son uniforme de la R.A.F., il avait l'air d'un jeune lieutenant, mais, vu de près, son visage était las et tiré. Nous sommes tombés dans les bras l'un de l'autre.

Il a repris ses occupations, chez Moly-

neux d'abord, puis à la Fédération des industries britanniques. Son amitié pour la France ne s'est jamais démentie. Dès le début des pourparlers pour l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, il a essayé de jeter un pont entre les conceptions contraires, de faire comprendre à ses compatriotes le point de vue français. C'était un véritable ami.

Nous l'avons accompagné à l'église de l'ambassade britannique. Là le général Koenig a parfaitement exprimé l'émotion et la peine de toute la Résistance française au nom de laquelle il a dit à Forrest Yeo Thomas « adieu, et surtout merci ».

Jacqueline RAMEIL.

Une Rue Simone Michel-Lévy

En 1958, lors de l'émission par les P.T.T. du timbre portant l'effigie de Simone Michel-Lévy, dans la série « Héros de la Résistance », Voix et Visages avait fait le vœu que le nom de Simone fût donné à une rue de sa ville natale. L'A.D.I.R. avait même écrit au maire de Chausson pour qu'il transmett cette demande au Conseil municipal.

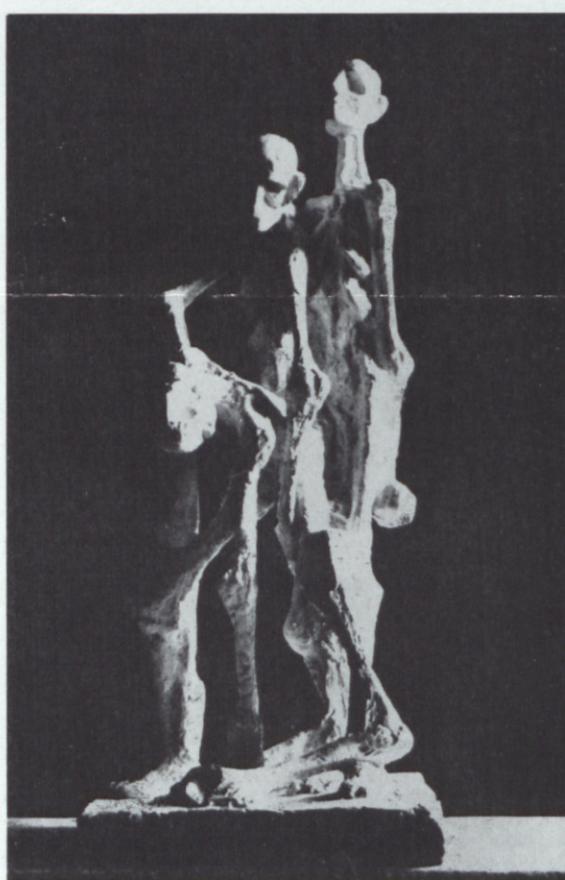
Nos camarades seront heureuses d'apprendre que désormais la ville de Chausson (Jura) s'honore d'une « rue Simone Michel-Lévy » et même d'une salle de manifestations culturelles portant le nom de cette grande héroïne franc-comtoise.

Simone Michel-Lévy connue des « 27 000 » sous le nom de « Françoise », plus connue encore sous le pseudonyme d'« Emma », a été pendue au camp de Flossenbürg, en avril 1945, pour sabotage.

Le colonel Rémy, dans ses Mémoires d'un agent secret, parle longuement de sa collaboratrice « Emma ».

Simone Michel-Lévy était compagnon de la Libération (six femmes seulement, en France, ont été l'objet de cette distinction).

A. de SEYNES.



Le Monument aux Morts de Buchenwald

Le monument ci-contre à la mémoire des 56 000 morts de Buchenwald a été inauguré, le 5 avril au Carré des Fusillés du cimetière du Père-Lachaise. Œuvre d'un ancien combattant du Vercors, Louis Bancel, il symbolise par ses trois personnages squelettiques la souffrance, la solidarité et la résistance.

Les survivants du camp avaient fait, le 11 avril 1954, le serment de garder vivant le souvenir des victimes de la barbarie nazie. Ce monument est un témoignage de leur fidélité.

VIE DES SECTIONS

SECTION PARISIENNE

La réunion de printemps de la Section parisienne, qui était annoncée dans le précédent bulletin pour un dimanche d'avril, aura lieu le dimanche 7 juin.

Programme

Départ Paris-Austerlitz à 9 heures.

Arrivée à Blois à 11 h. 3.

Visite du château de Blois.

Déjeuner à 12 h. 30 à l'Hôtel de la Gerbe d'or, 1, rue du Bourg-Neuf, à Blois.

Départ en car pour la propriété de Mme Ferrières : *Les Côtes*, à Coulanges, par Onzain (Loir-et-Cher). Le car attendra les membres de l'excursion à la gare de Blois à 14 h. 30.

Retour par Chouzy-s/-Cisse (3 km de Coulanges). Trajet à pied ou assuré par voitures.)

Départ de Chouzy à 19 h. 20.

Arrivée à Paris à 22 h. 15.

Prix du car Blois-Coulanges : 1,20 F par personne.

Prière de s'inscrire à l'A.D.I.R., avant le 20 mai.

La Section Loiret-Centre retrouvera les camarades parisiennes chez Mme Ferrières, vers 15 heures.

PÉLERINAGES

Du 7 au 11 mai au camp de Mauthausen et à ses commandos d'Ebensee, d'Hartheim et de Gusen.

Du 7 au 16 mai au camp de Mauthausen et à ses commandos d'Ebensee, Hartheim, Gusen, Steyr, Melk, avec extension jusqu'à Vienne et retour à Salzburg par Klagenfurt et Badgastein.

Du 15 au 29 juillet au camp de Mauthausen et à ses commandos d'Ebensee, Hartheim, Gusen, Steyr, Melk. Visite de Vienne. Deux jours en Slovaquie du Nord dans les monts Tatras. Visite de Prague et pèlerinage au camp de Terezin. Retour par Nuremberg.

Du 2 au 14 août au camp de Mauthausen et à ses commandos d'Ebensee,, Gusen, Steyr, Hartheim, Melk, avec visite de Vienne. Extension en Hongrie et retour par les Dolomites italiennes.

Du 2 au 14 août au camp de Mauthausen et à ses commandos d'Ebensee, Gusen, Steyr, Hartheim, Melk, Lloibl-Pass, avec visite de Vienne. Extension en Yougoslavie, retour par Badgastein, le Gross-Glockner, les Dolomites italiennes.

Du 29 octobre au 2 novembre, pèlerinage de Toussaint au camp de Mauthausen.

VACANCES

En Autriche à Ebensee, au bord du lac majestueux du Traunsee.

Vacances ensoleillées au bord de la Mer Noire.

Pour tous renseignements complémentaires sur ces pèlerinages et ces vacances, nous prions nos camarades de s'adresser à l'Amicale de Mauthausen, 31, boulevard Saint-Germain, Paris (5^e). Tél. : DANton 54-51.

SECTION HAUTE-GARONNE

Grâce à Mme Auba, qui a bien voulu accepter de s'en charger, la section de la Haute-Garonne fonctionne toujours. Une permanence est assurée par elle tous les samedis, 11, rue Fourtanier à Toulouse.

RENCONTRE INTERRÉGIONALE D'ANNECY

Samedi 3 octobre : Départ en car d'Annecy à 8 heures, pour un pèlerinage au haut-lieu des Glières, avec les Réscapés des Glières et les Savoyards résistants.

Déjeuner à Entremont, à l'Hôtel des Glières. Prix : 13 francs.

Car : 6 francs.

Dimanche 4 octobre : Réunion de travail à Annecy à la Maison du Combattant. Dépôt de gerbe au monument aux Morts d'Annecy.

Déjeuner à l'Auberge du Lyonnais. - Prix : 12 francs.

Tous les camarades qui désireront participer à cette rencontre, sont priées de s'inscrire *avant le 1^{er} juillet*, à l'A.D.I.R., 241, boulevard Saint-Germain.

Seules, celles qui se seront inscrites recevront le programme détaillé.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Laurent, petit-fils de notre camarade, Mme Clair. Annecy, 7 mars 1964.

Murielle, petite-fille de notre camarade, Mme Duplessier. Teilly (Sarthe), mars 1964.

MARIAGE

Brigitte Niaudet, petite-fille de Mme Delmas, présidente fondatrice de l'A.D.I.R., a épousé Laurent Gruson. Paris, le 4 janvier 1964.

DÉCÈS

Notre camarade Mme Ballouard est décédée. Paris, le 1^{er} avril 1964.

Notre camarade Mme Chabot, est décédée. Rumilly, 26 février 1964.

Notre camarade Mme Gauthier, a perdu son mari. Paris, 14 février 1964.

Notre camarade Mme Guillemin, a perdu son père. Dijon, 1963.

Notre camarade Anne-Marie Klasen, a perdu sa mère et son beau-frère, M. A. de Tour. 1964.

Notre camarade Mme Leclerc, a perdu sa belle-mère. Lyon, février 1964.

Notre camarade Mme Liège, a perdu son père. Le Breil-sur-Merize, 25 février 1964.

DÉCORATIONS

Mmes Lebrun-Berger et Métayer ont été nommées chevaliers de la Légion d'honneur.

SECRÉTARIAT SOCIAL

A partir du 27 avril, le Dr Haïdi Hautval sera à la disposition des camarades susceptibles de bénéficier de l'indemnisation allemande destinée aux victimes des expériences pseudo-médicales, le lundi tous les quinze jours, à l'A.D.I.R., à partir de 18 heures.

ANNONCE

Adhérente cherche chambre à louer, Paris ou banlieue Est, pour un jeune parent, fils d'un officier supérieur décédé, travaillant dans une entreprise automobile. Faire offre à l'A.D.I.R., qui transmettra.

Nouvelles Brèves

La Fondation Anne Frank organise, à Amsterdam, du 1^{er} au 8 août 1964, une Conférence d'été pour la jeunesse dont le thème sera : L'Emancipation.

Le 22 mars dernier, une plaque apposée sur la maison où vécut Pierre Brossolette, 123, rue de Grenelle, a été inaugurée en présence de M. Sainteny, Ministre des Anciens Combattants.

Le Gérant-Responsable : G. Anthonioz

Bernard Neyrolles - Imp. Lescaret - Paris